

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 juin 2024

DEL_20240626_21

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **23**
De présents **28**
De votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Partenariat pour la
collecte et la
valorisation des
biodéchets, entre la
Ville et la société
Olygeo**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Laurence FREMINET Gilles BRIAND
Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Magali MACE - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS Thierno
DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à partir de 20h00)
- Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC (départ à
20h00) - Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

27 juin 2024

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (à partir de 20h00)
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Alain DESMARS (départ à 20h00)
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (qui s'annule au départ de Michel CONANEC à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

19 juin 2024

Absente : Aurélie LE GUNEHEC à partir de 20h00 du fait du départ de Michel CONANEC

Mme Laurence FREMINET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets se généralise et doit se faire à la source pour tous les particuliers et les professionnels en France, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020.

A Trignac, dès septembre 2021 et tel qu'approuvé en Conseil municipal réuni le 30 juin 2021, la Ville s'est engagée dans une démarche volontariste de tri des biodéchets dans les restaurants scolaires, et de collecte dans un processus de valorisation dans une filière locale : la collecte a été confiée à Compost in situ ainsi que La Tricyclerie et concerne les restaurants scolaires Léo Lagrange-Anne Frank, ainsi que ceux des maternelles Daniel Casanova et Louise Michel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240626-DEL_20240626_21-CC



La présente délibération vise à actualiser et reconduire ce partenariat, afin de poursuivre et amplifier la déclinaison des ambitions éducatives et de ville durable de Trignac :

- Le nouveau Contrat s'effectue avec la société Olygeo (réseau Compost in Situ), qui assure le processus sur l'ensemble des sites, incluant toujours la collecte des bacs roulants en vélo cargo sur les 3 sites actuels ;
- Avant tout, il s'étend au site Jaurès-Curie qui jusqu'alors n'était pas intégré à la collecte mais bénéficie désormais d'un local déchets adapté et aménagé pour l'intégrer au circuit de collecte puis valorisation.

Cela est d'autant plus pertinent qu'il s'agit de la cuisine centrale, la plus 'productrice' en termes de biodéchets.

La salle de restauration compte de plus depuis plusieurs années une table de tri, et comme à Léo Lagrange les agents de la Ville animateurs et de restauration scolaire, ont coutume de sensibiliser les enfants, tant au tri qu'à la lutte contre le gaspillage.

Cela se traduit par une qualité de tri aussi, auxquels les enfants sont accoutumés, dans chacun des sites.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, de poursuivre la collecte et la valorisation des biodéchets alimentaires produits dans les restaurants scolaires, à l'appui du partenariat avec la société Olygeo, tel que présenté dans le Contrat de collecte des biodéchets alimentaires joint à la présente délibération, et étendu au site Jaurès-Curie, à partir de la rentrée scolaire du 2 septembre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, en date du 28 mai 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de poursuivre la collecte et la valorisation des biodéchets alimentaires produits dans les restaurants scolaires, et d'y inclure le site de la cuisine centrale ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le Contrat de collecte des biodéchets alimentaires avec la Société Olygé, et tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Article 3 : dire que la dépense est prévue au budget de la commune.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Préfet le :
Reçu en préfecture le 28/06/2024 Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20240626-DEL_20240626_21-CC